



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Industrial Vehicles & Machinery Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet RELC-DDR	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-185840/A	Amendment No. - N° modif. 023
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-185840	Date 2020-06-09
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HS-634-74903	
File No. - N° de dossier hs651.W8476-185840	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-09-01	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Veronica Vallejo	Buyer Id - Id de l'acheteur hs651
Telephone No. - N° de téléphone (613) 297-3978 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 023

La présente modification vise à faire le point sur les visites prévues à l'industrie, à faire le point sur le calendrier de publication d'ébauches des demandes de propositions (DDP), à répondre aux questions de l'industrie, et à demander des renseignements à l'industrie. Nous demandons à l'industrie de transmettre des commentaires d'ici le 3 juillet 2020, mais nous comprenons que cela peut s'avérer impossible compte tenu des restrictions actuelles.

Visites prévues à l'industrie

Dans la modification 012, il a été annoncé que l'équipe responsable du projet RELC visiterait des usines et observerait des démonstrations d'équipement afin de recueillir les renseignements nécessaires pour finaliser les ébauches des DDP. Les membres de l'équipe responsable du projet RELC ont été en mesure de visiter une seule usine avant l'imposition des restrictions de voyage attribuables à la COVID-19 au début du mois de mars et toutes les autres visites de l'industrie ont été annulées. De plus, deux membres de l'équipe ont assisté à la conférence CONEXPO.

Comme les restrictions de voyage demeurent en vigueur et le demeureront probablement jusqu'à ce que les documents des ébauches des DDP commencent à être publiés, l'équipe est ouverte aux propositions concernant d'autres méthodes d'interaction. Les entreprises qui ont offert des démonstrations d'équipement et des visites d'usine devraient s'attendre à ce qu'un membre de l'équipe du projet RELC communique avec elles d'ici un mois pour engager la conversation et convenir d'une approche pratique de part et d'autre.

Calendrier de publication des ébauches de DDP

Dans la modification 015, l'équipe responsable du projet RELC a annoncé que la publication des documents des ébauches des DDP serait retardée en raison des mesures mises en place pour prévenir la propagation de la COVID-19. De nombreuses contraintes auxquelles l'équipe a été soumise dans les premières semaines de la quarantaine ont été levées, mais les fermetures d'écoles et de garderies continuent d'affecter la productivité de l'équipe.

Cela étant dit, l'équipe a continué de faire avancer la préparation des documents. Nous nous attendons à ce que le premier ensemble de documents, qui comprendra les spécifications du système de bord des véhicules pour tous les groupes, soit publié cet été. D'autres documents seront publiés dès qu'ils seront prêts et auront été traduits.

Comme il est précisé dans la modification 011, le Canada émettra huit demandes de renseignements distinctes sur Achats et ventes, soit une pour chaque groupe. Les documents d'ébauches de DDP seront publiés par étapes.

Réponses aux questions de l'industrie

Q1. La note accordée à la soumission tiendra-t-elle compte de la vie utile de l'équipement, de la capacité à le reconstruire ou du coût de propriété (pièces, entretien, valeur de revente, consommation de carburant)?

R1. La stratégie d'évaluation des soumissions est en cours d'élaboration et dépendra du groupe d'équipement. Le Canada examine actuellement des méthodes d'évaluation des soumissions tenant compte des coûts du cycle de vie et utilisant au maximum des renseignements neutres fournis par des tiers.

Q2. Au moment de l'évaluation de la soumission, est-il possible qu'une soumission obtienne des points supplémentaires si la durée de la garantie dépasse le minimum exigé?

R2. La stratégie d'évaluation des soumissions est en cours d'élaboration et variera d'un groupe

d'équipement à un autre. Bien qu'une garantie prolongée procure certains avantages au Canada, d'autres facteurs seront pris en compte pendant l'évaluation de la garantie dans son ensemble pour veiller à ce que l'expérience utilisateur relativement à cette garantie soit optimale. Par exemple, le Canada cherche à éviter la situation suivante : pour certaines flottes n'entrant pas dans la portée du projet de RELC, le temps d'attente pour la réparation de pièces visées par des dispositions de la garantie était très long, car les pièces devaient être renvoyées au fabricant d'équipement d'origine aux fins d'évaluation, ce qui a retardé des réparations de plusieurs mois.

Q3. Sera-t-il exigé de fournir des pièces essentielles dans un délai précis?

R3. Le Canada ne peut répondre à cette question à l'heure actuelle en raison des exigences relatives à l'approbation. Le Canada accueillera favorablement des commentaires supplémentaires sur les délais que pourrait respecter l'industrie pour fournir des pièces commerciales selon ce qui est considéré normal.

Q4. Quelles sont vos exigences en ce qui concerne les points communs des pièces d'équipement?

R4. Comme il l'a été précisé dans des modifications antérieures, le concept opérationnel du projet RELC exige que tous les véhicules d'une flotte donnée (p. ex. camions à benne, chargeuses) soient communs en tous points. Il n'est pas nécessaire que les différents groupes d'équipement aient des points communs (p. ex. entre le chariot élévateur tout-terrain du groupe 3 et le compacteur du groupe 1). Le Canada évalue actuellement des méthodes d'évaluation qui pourraient favoriser les points communs entre les flottes d'un même groupe (p. ex. points communs entre le bouteur et la niveleuse).

Q5. La rétrocaveuse du projet RELC sera-t-elle exemptée du règlement canadien sur les émissions des moteurs diesel hors route?

R5. Le Canada ne demandera pas d'exemption relative aux émissions pour la rétrocaveuse du projet RELC. Les rétrocaveuses du projet RELC devront respecter les exigences les plus récentes en matière d'émissions.

Q6. Le Canada envisage-t-il la possibilité d'exiger l'existence de capacités de commande à distance ou d'attribuer des points supplémentaires aux soumissions offrant de telles capacités?

R6. Pas pour l'instant.

Q7. Quelle valeur le Canada accorde-t-il aux points communs permettant à un opérateur de passer d'un modèle d'appareil à l'autre?

R7. Comme les appareils ont des fonctionnalités distinctes, le Canada ne favorise pas l'existence de points communs de cette manière. Pour certaines fonctionnalités ou composantes, la présence de points communs sera rendue possible grâce à l'obligation de respecter des normes de l'industrie (p. ex. ISO).

Q8. Quelle valeur le Canada accorde-t-il aux points communs permettant à un opérateur de passer d'un simulateur à la cabine de commande d'un appareil?

R8. Il est précisé dans la modification 011 que le projet examinait différentes options en ce qui a trait à la capacité de simulation du projet RELC, variant de simulateurs génériques à des simulateurs adaptés. Dans la modification 020, nous avons aussi précisé qu'il ne serait pas nécessaire de simuler la version blindée. Après avoir peaufiné l'exigence, nous pouvons maintenant indiquer que le Canada a l'intention de se procurer un simulateur générique assorti d'une trousse de formation solide. Le Canada exigera que la catégorie de capacité et la configuration de l'équipement simulé soient les mêmes que celles de l'équipement acquis dans les autres groupes. Les commandes utilisées seront une version générique du même type. Par exemple, si un levier (bras) est utilisé pour diriger l'équipement, le simulateur doit aussi être muni d'un levier (et non d'un volant), mais il peut s'agir d'un levier générique.

Q9. Est-il possible d'utiliser un simulateur de grue indépendant et un autre simulateur configurable pour tous les autres modèles d'appareils?

R9. En raison de restrictions sur le plan du budget et de l'espace, le Canada exige que tous les simulateurs faisant partie d'un système de simulation permettent de simuler tous les appareils nécessaires.

Q10. Le Canada évaluera-t-il la capacité continue des organisations (p. ex. durée d'existence des concessionnaires, entreprises canadiennes, entreprise ne comptant pas uniquement un bureau au Canada)?

R10. Le Canada ne tiendra pas compte de la durée d'existence des concessionnaires. La participation de l'industrie Canadienne sera évaluée par l'entremise de la stratégie de levier économique, qui est décrite dans la modification 021. Il est pratique courante pour le Canada d'évaluer la viabilité financière des soumissionnaires.

Q11. Le Canada envisage-t-il d'imposer une exigence concernant l'exécution de travaux antérieurs (c. à d. travaux pour le MDN au cours des x dernières années, rapports du CPARS (Contractor Performance Assessment Reporting System) du gouvernement des États-Unis, etc.)?

R11. Le Canada ne demandera pas aux soumissionnaires de fournir de rapport du CPARS des États Unis. La stratégie d'évaluation des soumissions est en cours d'élaboration, mais pourrait comprendre la preuve de réalisation de travaux antérieurs, qui pourraient être des travaux effectués pour le MDN. Le Canada se réserve aussi le droit, dans ses instructions uniformisées, de valider des éléments de la proposition d'un soumissionnaire auprès d'un tiers.

Des exigences relatives aux travaux antérieurs s'appliquent dans certains domaines. Par exemple, les soumissionnaires doivent prouver que leur soumission s'appuie sur une conception commerciale utilisée depuis un certain nombre d'années. Les soumissionnaires devront aussi prouver que le concepteur du blindage possède un certain nombre d'années d'expérience.

L'industrie devrait aussi savoir que pour la présentation des retombées industrielles et technologiques et de la proposition de valeur, il peut être avantageux d'effectuer un suivi rigoureux des coûts engagés au Canada dans le cadre du projet RELC depuis la publication de la première demande de renseignements pour le projet RELC, qui remonte au 25 juillet 2012.

Questions du projet RELC à l'intention de l'industrie

Q11. L'équipe du projet RELC souhaite obtenir des commentaires de l'industrie sur des renseignements neutres fournis par des tiers qui pourraient servir à vérifier la durée de vie utile de l'équipement, la capacité à le reconstruire, le coût de propriété (pièces, entretien, valeur de revente, consommation de carburant) et la qualité de l'équipement en général. L'équipe de projet examine actuellement les normes en matière de durabilité, les établissements de tiers qui effectuent le suivi des valeurs de l'équipement (p. ex. Equipment Watch) et la possibilité de demander et d'évaluer des références fournies par des tiers. Avez-vous des suggestions de méthodes équitables et neutres, préférablement de tiers, permettant de valider les éléments relatifs au cycle de vie mentionnés ci-dessus?

Q12. Existe-t-il des restrictions qui vous empêcheraient de fournir des commentaires sur la Demande de renseignements ou sur les documents d'ébauche des DDP du projet RELC d'ici la fin de l'été?

Q13. Êtes-vous inscrit à titre de fournisseur intéressé par le projet RELC?

Les entreprises qui souhaitent participer au projet RELC à titre de soumissionnaire ou de fournisseur éventuel pour un soumissionnaire peuvent manifester leur intérêt en tant que « fournisseur intéressé » à cet appel d'offres. Voici un lien menant à la liste des entreprises qui ont déjà manifesté leur intérêt en tant que fournisseur intéressé : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-HS-634-74903/liste-des-fournisseurs-interesses> .

Nous demandons à l'industrie de formuler des commentaires au plus tard le 3 juillet 2020, mais nous comprenons s'il y aura des délais compte tenu des restrictions actuelles.

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.